



Contrat de professionnalisation

Par **Liliie**, le **24/09/2025** à **11:20**

Bonjour à tous,

je suis en contrat de professionnalisation (contrat de 35h).

Néanmoins le planning de l'école es de 30h.

est-ce que mon employeur a le droit de me faire rattraper ses heures ? Ou de ne pas les payer ?

merci à tous